

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cassandra Brien Woodberry

<https://www.cadre21.org/membres/6192e4c42de6985609cff4dd>

Date d'obtention : 2021-12-13 22:12:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lors d'une situation, il est important de débiter et de questionner les bonnes personnes afin d'avoir un portrait complet (contexte\nature du geste\intention et propagation). Les partenaires seront donc mis à profit dès que le protocole sexto sera déclenché en première ligne.

Sécurité et bien-être sont au cœur de la démarche.

PRISE EN CHARGE RAPIDE:

Intervention scolaire

Intervention policière

DPCP

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De m'assurer de bien suivre le protocole en ce qui concerne l'investigateur.

Sécurité et bien-être de l'élève tout en gardant la mission première de l'école soit d'éduquer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque nous devons rencontrer l'investigateur.